



Convocation suite à main courante, qu'est ce que je risque ?

Par yj01, le 11/09/2014 à 17:08

Bonjour,

Je suis convoqué suite à une main courante de mon « ex », précision très importante , je suis majeur et elle était mineur (17 et demi quand on s'est fréquenté, et, quand elle a fait sa main courante , elle avait eu 18 ans) , on s'est quitté uniquement à cause de la pression de ses parents car tout allait merveilleusement bien entre nous lors de la rupture, ils lui ont mis la pression extrême u elle coupait tout contact avec moi ou elle quittait son domicile, elle a fait le choix de ses parents (ce qui est normal) mais sur le coup j'ai eu beaucoup de mal à accepter son choix car je vivait une très belle histoire, d'où pas mal de SMS pour essayer de la récupérer car j'étais sous l'emprise de sentiments, mais ensuite , 3 SMS uniquement en 1 mois de ma part! dont le dernier uniquement pour finir notre contact sur un échange purement amical, calme et apaisé, suite à ce dernier SMS , il y a eu échange de SMS entre elle et moi , était persuadée que je la relançais , je lui ai dit « je ne recherche qu'a finir sur un contact calme et amical, va tu finir par me croire ? » elle réponds : je vais faire une main courante contre toi (??) et elle l'a fait tout de suite après !...en plus de notre relation majeur/mineur , autre précision importante, je suis enseignant...mais ça n'était pas mon élève, du moins pas en classe mais en cours particuliers, et c'est elle qui a tout fait pour avoir une relation avec moi (c'est vrai) , j'ai cédé sous son charme malgré la différence d'age entre nous... L'officier(ou plutôt officière) de police qui m'a convoqué m'a dit : « je veut vous voir pour que vous me disiez la nature de votre relation et connaître le contenu des sms que vous avez envoyé »

me sentant affolé , elle m'a quand même ajouté « n'ayez pas peur » et « le parquet nous demande automatiquement de convoquer toute personne mise en cause dans une main courante par une mineure... »

je suis très très inquiet (je mange peu...), je sais que je peut être poursuivi même sans dépôt de plainte , est ce que je risque :

-des poursuites pour harcèlement par SMS ?

De perdre Mon travail à cause du contact avec des mineurs?

Une garde à vue ?

Dernier point , je ne sais pas si ma jeune « ex » a parlé de notre relation amoureuse , ai je le droit de consulter la main courante avant de répondre à toute question ? Dois-je tout dire?

Désolé de la longueur et merci pour toute réponse